



## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

23 septembre

**En 1600**, à *Château-l'Evêque*, François de Bourdeilles, évêque de Périgueux, confère, dans la chapelle de son château, l'onction sacerdotale à *Vincent de Paul*. C'est le samedi des Quatre-Temps. Le jeune prêtre n'a pas vingt ans. Il n'a donc pas l'âge requis : une loi ecclésiastique, acceptée par le Parlement à Blois en 1579, a fixé l'âge légitime pour recevoir la prêtrise à vingt-quatre ans accomplis. Les infractions à cette loi étaient fort nombreuses à l'époque et Vincent, hélas ! a agi comme beaucoup d'autres. Par contre, à la différence de beaucoup d'autres, le jeune Vincent a conscience des obligations assumées par lui, taudis qu'il s'offre à l'imposition des mains du vieil évêque de Périgueux ; il consacra d'ailleurs plusieurs jours à se préparer à la célébration de sa première messe... Le diocèse de Périgueux est légitimement fier d'avoir été le lieu où saint Vincent reçut le sacerdoce qui est bien, en vérité, la source de cette Charité qu'il allait répandre dans le monde. Mgr Dabert qui, en 1883, inaugura les pèlerinages à Château-l'Evêque, se réjouissait de compter parmi ses prédécesseurs sur le siège de Périgueux François de Bourdeilles, l'évêque qui ordonna saint Vincent de Paul. Peut-être d'ailleurs Vincent fut-il le dernier prêtre qu'ordonna ce prélat qui avait quatre-vingt-quatre ans et qui mourut un mois après cette ordination. Son âme, dans l'éternité, peut se réjouir d'avoir eu, en fin de carrière, un geste épiscopal qui en réparait d'autres moins édifiants : quelle source de charité apostolique et de, sainteté sacerdotale François de Bourdeilles n'a-t-il pas fait jaillir sur le monde, ce jour-là, en faisant de l'ancien petit pâtre des Landes un pasteur de Dieu !<sup>1</sup>

**En 1797**, le Directoire exécutif des Vosges décrète la peine de *déportation* contre notre confrère *Xavier-Benoît Péliard* qui vit alors retiré à Fontenoy, dans le canton de Bains. Selon la formule de l'arrêté, signé par Laréveillière-Lépeaux, il est condamné, parce qu'*«il agite les brandons du fanatisme dans les lieux qu'il habite et ceux environnants»*. Il est impossible de savoir si cet arrêté fut exécuté. Xavier Péliard est né dans le diocèse de Besançon, le 11 janvier 1756, et a été reçu à Saint-Lazare le 18 juin 1776<sup>2</sup>.

**En 1826**, à *Paris*, dans la chapelle de la rue du Bac, Mgr Louis-Guillaume Dubourg, précédemment évêque de La Nouvelle-Orléans, et actuellement évêque nommé de Montauban, ordonne douze prêtres, dont neuf Irlandais. Au nombre de ces douze est *Jean-Gabriel Perboyre*. Il a vingt-quatre ans. La fraîcheur de son sacerdoce, il va la donner au séminaire de Saint-Flour<sup>3</sup>.

1) Coste, I, p. 38 ; Annales, t. 41, p. 366 ; t. 49, p. 18 : t. 64, p. 48 ; Bulletin des Missions des Lazaristes, année 1950, pp. 161.

2) Annales, t. 63, p. 472 ; Victor Pierre : La déportation ecclésiastique sous le Directoire, p. 3.

3) Chatelet : Jean-Gabriel Perboyre, p. 70.

